
Pétition d'une députation de la commune de Coulommiers réclamant deux pièces de canon et offrant en don ses dépouilles d'églises, lors de la séance du 1^{er} nivôse an II au soir (21 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition d'une députation de la commune de Coulommiers réclamant deux pièces de canon et offrant en don ses dépouilles d'églises, lors de la séance du 1^{er} nivôse an II au soir (21 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 107-109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37222_t1_0107_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

du moment où celui-ci aura exhibé sa carte de député.

Fabre d'Eglantine. J'interpelle mon collègue Espert de rendre hommage à la vérité. Il m'a dit ce matin que Mazuel, adjudant général de ce Maillard que vous avez décrété d'arrestation, a proféré en présence de témoins ces propres paroles :

« Tout ce que fait la Convention est l'effet d'une conspiration; si un député me déplaisait, je cracherais dessus. »

Je frémis en répétant cette horreur; mais l'indignation arrache de ma bouche le cri de la vérité. Je demande l'arrestation de Mazuel et l'apposition des scellés sur ses papiers.

Cambon. Ce Mazuel a déjà été condamné par le tribunal correctionnel de Montpellier, pour des délits particuliers; et il a prétendu depuis que ce jugement avait été provoqué par l'aristocratie. Ayant toujours affecté un patriotisme ardent, il a su se faire nommer adjudant par Bouchotte; il jouit d'ailleurs d'un grand crédit, et prétend avoir rendu des services à la liberté, dans son séjour à Beauvais, où il a commandé un bataillon de l'armée révolutionnaire. Je demande que sa conduite soit sévèrement examinée par le comité de sûreté générale.

L'Assemblée, après quelques discussions, décrète :

1^o L'arrestation de Mazuel et l'apposition des scellés sur ses papiers;

2^o Le renvoi de l'arrêté de la Commission militaire de Bordeaux au comité de Salut public;

3^o Elle charge ce comité de présenter incessamment un mode de punition contre quiconque insulterait, de quelque manière que ce soit, à la représentation nationale;

4^o Enfin, elle ordonne que la lettre écrite par Ysabeau au ministre de la guerre, sera lue dans la séance de demain.

Une députation de la commune de Coulommiers a demandé que la Convention nationale lui accorde 2 pièces de canon, dont elle a promis de faire usage contre les conspirateurs, les fanatiques et les traîtres.

Cette pétition a été convertie en motion, et la Convention nationale a décrété qu'il serait accordé incessamment deux pièces de canon, à la commune de Coulommiers, avec un caisson et renvoie au ministre de la guerre pour l'exécution du présent décret (1).

Suit la pétition présentée au nom de la commune de Coulommiers (2).

Pétition à la Convention nationale.

« Législateurs,

« La commune de Coulommiers renferme dans son sein, en outre du conseil général provisoire,

un comité révolutionnaire et une Société populaire qui tous marchent d'un pas égal à la liberté, et conservent par leur persévérance et leur amour pour la patrie, les principes éternels de la philosophie et de la raison.

« Depuis 1789, notre commune s'était constamment montrée au niveau de la Révolution, une municipalité scélérate et royaliste la rendit, en six mois, le foyer de la contre-révolution de tout le département; elle avait perverti l'esprit public, le patriote était réduit à se cacher, il était insulté jusque dans sa maison, il était menacé d'une mort prochaine et d'être attaché à l'arbre de la liberté. Les scélérats ont été jusqu'à violer l'asile du premier magistrat du peuple pour avoir sa tête et, par des complots odieux, ils empêchaient les élans de la liberté en s'emparant de l'esprit des faibles et en répandant dans l'âme des citoyens paisibles l'épouvante et la consternation. Mais déjà, huit de ces contre-révolutionnaires sont tombés sous le glaive de la loi.

« A un parti liberticide se joignait le fanatisme, les bons citoyens gémissaient sous la tyrannie des royalistes et des modérés, et avaient à lutter contre les fureurs des superstitieux, à la tête desquels on comptait notre curé guillotiné. Cet état de gêne, de contrainte et de stupeur qui, chaque jour, prenait une consistance fatale à la liberté, donna lieu à des mouvements et à des émeutes populaires; on voyait le frère aux prises avec le frère, des femmes aveuglées par le scélérat de curé prirent part aux mouvements, alors la commune présentait le spectacle odieux de la division, de la haine et de la méfiance.

« Votre collègue Dubouchet, cet infatigable républicain, dont l'énergie est digne d'un Montagnard, vint dans notre commune, il fit triompher la cause de la liberté et de l'égalité, il destitua l'intrigante municipalité, le faible comité de surveillance et fit mettre en arrestation toute la caste nobiliaire et d'autres citoyens ligués avec cette horde d'esclaves; il composa une nouvelle municipalité, substitua à un comité de surveillance un comité révolutionnaire nécessaire dans des circonstances où il fallait de l'énergie et du courage pour arrêter les manœuvres des aristocrates, des faux patriotes, des contre-révolutionnaires et réhabilita la Société populaire dans les droits qu'avait assignés à chacune, la Convention nationale.

« Tandis que les traîtres et les contre-révolutionnaires marchaient droit à la guillotine, le parti de la République reprenait chaque jour une nouvelle force; 32 sans-culottes qui n'ont que leurs bras pour vivre composent la municipalité et le comité révolutionnaire; ils emploient leur temps et leurs veilles au bien public, à la propagation des lumières; des missionnaires furent envoyés dans les campagnes et les cantons du district pour persuader les faibles, convaincre les esprits inquiets, et la dénonciation des traîtres, des faux patriotes et des administrateurs perfides ou négligents fut à l'ordre du jour, l'œil de la vigilance, comme le soleil du matin, vint éclairer la conduite de tous les citoyens, et si la vertu trouva sa récompense, le vice fut précipité au tombeau.

« Si les traîtres et les conspirateurs furent mis dans l'impossibilité de nuire, le fanatisme et la superstition commençaient à donner le pas à la raison et à la vérité. Toutes les communes du canton apportaient au comité révo-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 20.

(2) *Archives nationales*, carton Div^b 90, dossier Seine-et-Marne. En marge de l'original qui existe aux *Archives*, on lit cette indication : « Mention honorable et insertion au *Bulletin*, le 1^{er} nivôse, séance du soir; Marie-Joseph CHÉNIER, secrétaire. »

lutionnaire leurs calices, ciboires, saints, saintes et reliques d'argent, ensemble les ornements de leurs églises, de manière que les amis de la liberté et de la raison se réjouissaient de voir leurs frères des campagnes se mettre ainsi au pas en dédaignant tous les hochets de la superstition. Pour exciter l'émulation, 40 sans-culottes, dans un banquet civique, burent dans les calices et les ciboires : le bandeau du fanatisme fut, cette fois, arraché et les citoyens virent avec plaisir leurs calices, leurs ciboires et leurs saints d'argent changer d'usage et de costume et virent en criant : *Vive la République!* que le cuivre qui fait des canons vaut bien une messe.

« D'un autre côté, des femmes souscrivirent à faire une chemise par décade pour les volontaires; un père qui avait perdu son fils à l'armée envoya son sac bien garni pour le brave qui le remplacerait; deux citoyens renirent jusqu'à la paix leurs récompenses militaires, d'autres de l'argent, d'autres des assignats, d'autres des médailles, d'autres des galons, d'autres des souliers, d'autres des chemises. Bientôt nous allons faire un envoi au ministre de la guerre de chemises et de souliers pour nos enfants qui sont aux frontières; enfin, notre Société populaire a ouvert une souscription pour armer et équiper un cavalier; et les curés aussi, plutôt par crainte que par devoir, apportaient leurs lettres de prétrise et faisaient leurs abdications.

« Notre commune se félicitait des avantages remportés sur le fanatisme; mais, tout à coup, des prêtres turbulents profitèrent de votre décret sur la liberté des cultes pour exciter de nouvelles agitations; à la raison et à la vérité, prêchées par des commissaires sans-culottes, ils opposèrent leur ancien langage; les églises fermées se rouvrirent, et les fanatiques profitèrent des dernières circonstances pour se faire des créatures afin de faire revivre leurs opinions superstitieuses. Nous fûmes bien convaincus que c'en était fait de la raison et de la vérité, si le fanatisme reprenait une nouvelle force, que c'en était fait des patriotes si les prêtres pouvaient se revêtir d'ornements et montrer de nouveau les hochets de la superstition; que c'en était fait des autorités constituées et de l'esprit public si le peuple restait encore dans ses vieilles habitudes. Notre comité révolutionnaire et la municipalité, apprenant des rassemblements, prenaient toutes les mesures les plus efficaces pour en empêcher les suites. La force armée fut envoyée, mais inutilement, les insurgés étaient déjà parvenus à se réunir et, par leur nombre, à forcer les braves chasseurs du 16^e régiment qui étaient à leur poursuite à se retirer après avoir vu un des leurs de tué, plusieurs de blessés, et deux chevaux de tués et plusieurs de blessés. La garde nationale de notre commune fut, tout aussitôt qu'elle eut connaissance du danger où se trouvait la République, sur pied, et alla en force au secours des chasseurs; mais, comme les insurgés se cachaient dans les bois pour tirer et que la nuit approchait, toute la force armée se retira sur la commune de Coulommiers, menacée par les révoltés qui criaient : *Vive la religion catholique et royale! A bas les Jacobins!* et assassinaient les patriotes; ce fut le 23 du courant que commença cette insurrection.

« Les amis de la liberté se rallièrent avec le corps municipal et le comité révolutionnaire pour sauver la République d'une nouvelle Vendée, et il fut arrêté d'envoyer des exprès à Crécy

et à Meaux, pour demander des forces. Le tocsin se fit entendre une partie de la nuit. La municipalité fit inviter les représentants du peuple alors à Courtalin et au Marais de vouloir bien venir pour concerter avec eux sur les mesures à prendre. Nos frères de Crécy et ceux de Meaux et autres communes environnantes à sept lieues à la ronde, firent une telle diligence, qu'en moins de neuf heures, nous eûmes près de 10,000 hommes sur pied et deux pièces de canon de quatre; nous attendîmes le jour et, les projets bien concertés, nous partîmes sur les communes de Mauperthuis, Saints, Touquin et autres communes insurgées, où nous fîmes une chasse patriotique à tous ceux que nous trouvâmes armés dans les champs, qui furent arrêtés et désarmés; nous entrâmes victorieux dans les communes insurgées : tous les révoltés avaient quitté, la plupart, leurs maisons, et tous étaient armés; nous leur avons pris leurs fusils, ils devinrent nos prisonniers. Le respect des propriétés fut observé par le zèle et l'activité des chefs; nous eûmes un frère de tué, nous rentrâmes dans notre commune aux cris de : *Vive la République, la Montagne et les sans-culottes!*

« Législateurs, le croiriez-vous, c'est que plus de dix lieues étaient insurgées, et ces insurgés étaient au moins au nombre de 30,000; partout, le tocsin sonnait; tandis que nous venions de réduire des communes rebelles, d'autres se préparaient à se joindre à elles, d'autres effrayées envoyaient des députations pour se justifier ou venaient se constituer prisonniers, tant nous avions mis la terreur à l'ordre du jour; les représentants du peuple, deux commissaires du district, le corps municipal, le comité révolutionnaire et les chefs de la force armée résolurent de marcher le 25, au secours de La Ferté-Gaucher attaquée par les rebelles du canton qui, la veille, avaient été au nombre de plus de 2,000 pour assassiner les patriotes, les membres de la Société populaire parce qu'ils étaient des jacobins, et détruisirent, dans leur rage, le lieu des séances de cette Société après avoir coupé les cheveux à plusieurs membres; ils poussèrent même le délire jusqu'à chanter un *Te Deum* au pied de l'arbre de la liberté; nous partîmes accompagnés du représentant du peuple, Morisson; quant à Godefroy, sur la représentation des corps constitués, il fut jugé nécessaire à Coulommiers, vu les troubles qui existaient dans les paroisses environnantes; deux commissaires du district furent aussi du voyage. Nous envoyâmes un détachement dans la commune de Saint-Remy, dont une grande partie des citoyens et citoyennes n'avaient point de cocardes, étaient endimanchés et étaient dans les cabarets; ils furent désarmés et les coupables amenés et, de là, nous nous rendîmes à La Ferté-Gaucher; déjà nous avions fait un désarmement dans d'autres communes, et le représentant du peuple vint le soir tenir la Société populaire sur les débris du lieu où elle tenait ordinairement ses séances.

« Le lendemain, nous partîmes sur la commune de Jouy que nous cernâmes de tous côtés. C'est une commune des plus rebelles. Nous y entrâmes en vainqueurs et, en outre du désarmement, nous fîmes plus de 300 prisonniers qui furent conduits à La Ferté-Gaucher; puis, nous nous portâmes sur la commune de Choisy où nous fîmes pareille rafle, puis nous sommes rentrés dans La Ferté-Gaucher, dignes de la République et, de là, nous sommes revenus à Cou-

lommiers, après avoir consacré trois jours et trois nuits à sauver la République des embarras d'une nouvelle Vendée; plus de 60,000 hommes étaient répandus dans l'intérieur d'au moins 25 lieues, pour contenir des hommes qui auraient pu entrer dans la coalition; le nombre des prisonniers se porte à environ 800; la garde nationale de Meaux, de Crécy, de Coulommiers, de Quincy et autres environnantes, les chasseurs, la gendarmerie sont dignes des plus grands éloges, les autorités constituées de Coulommiers ont mis du courage et de la fermeté; tout est digne de la Convention nationale, parce que chacun a fait son devoir. On a apporté de toutes parts du pain; nous pouvons assurer la Convention, qu'il n'y a plus de risques à courir, si ce n'est beaucoup de surveillance; à cet égard, nous ferons notre devoir; c'est à la guillotine maintenant à travailler, et à purger le sol de la liberté des rebelles et de ceux que nous avons pris les armes à la main.

« Législateurs, plus de prêtres! C'est une peste. Frappez d'un seul coup, frappez à mort toute cette horde de modérés, de royalistes, de faux patriotes, de contre-révolutionnaires qui travaillent encore notre canton et notre district; prononcez que les sans-culottes de Coulommiers ont bien mérité de la patrie.

« Ratifiez la promesse de votre collègue Dubouchet de nous donner deux pièces de canon, nous en avons un très grand besoin pour contenir les malveillants et, nous seuls, sommes en état de contenir 10,000 hommes.

« Qu'un décret nous autorise à aller à Verdun ramener dans nos murs ce guerrier magnanime, Beaurepaire, et que notre commune s'appelle commune de Beaurepaire, ce guerrier étant né à Coulommiers, sa famille y ayant habité plus de cent ans, nous sommes fondés à réclamer ce premier héros de la liberté.

« Mais une demande qui présente encore des résultats plus importants et que nous prions la Convention d'examiner avec attention, c'est celle de 72 communes sur 82 qui demandent la translation du district de Rozoy à Coulommiers, point central, nous justifions du vœu librement émis de ces 72 communes par les arrêtés pris, et qui sont joints à notre pétition; nous savons que des intérêts particuliers travaillent, mais vous établirez une balance politique et vous ne souffrirez pas que le district de Meaux soit représenté par 160 électeurs, celui de Melun par 112 ou 115, tandis que ceux de Provins et Rozoy n'en ont que 71; cette représentation fautive tue la liberté, concentre dans un point la majorité, l'intrigue domine, nomme les administrateurs et distribue à son gré les charges, comme les bienfaisances nationales.

« Nous avons déposé au bureau patriotique 11 croix militaires et 3 croix de Malte;

« 807 liv. 7 s. en argent pour les frais de la guerre;

« 8 médailles à l'effigie du tyran;

« 1,539 livres pour être échangées en assignats;

« 60 mares de galons et broderie provenant de la défroque des prêtres; l'étoffe habille nos concitoyens peu fortunés;

« Environ 6 milliers de cuirs, saisis par notre surveillance sur les contre-révolutionnaires de Lyon;

« 211 mares d'argent et vermeil provenant de nos églises et des particuliers; c'est le quatrième envoi fait à la monnaie ou au district;

« 2,910 livres de cuivre argenté et autres, et environ 5 milliers de fer;

« Enfin, nous apportons au Muséum un tableau original de Bouboulogne, originaire de notre commune, c'est un de ses chefs-d'œuvre, et ce sacrifice doit être compté.

« Législateurs, pères de la patrie, vous dont le génie immortel préside sur les destinées de la République et de l'Europe, qui bientôt sera forcée de suivre nos saintes lois, point de trêve avec les scélérats couronnés, avec ce Pitt qui ne trouve aucun modèle dans les grands criminels de l'antiquité, que sa tête tombe et que 100,000 républicains descendent en Angleterre purger ce pays des cannibales qui l'habitent : nous partirons tous.

« Législateurs, recevez notre adhésion aux journées mémorables des 31 mai, 2 et 3 juin, soutenez la Montagne à la hauteur où elle est placée, restez à votre poste jusqu'à ce que la France soit délivrée de ses ennemis extérieurs et que vous ayez réuni à la Messaline Capet et aux monstres que vous aviez dans votre sein, les traîtres qui nous travaillent encore; point de grâce, non, point de grâce, c'est le mot d'ordre des sans-culottes, comme leur cri de ralliement et *Vive la République! Vive la Montagne!*

« THOMÉ, officier municipal; DUBOSC, secrétaire-greffier; LEDUC, secrétaire du comité; DEBOULONGNE, président du comité révolutionnaire; BRODARD, secrétaire de la Société; GILLET, président de la Société populaire. »

Arrêté des communes du canton de La Ferté-Gaucher (1).

Aujourd'hui, quinze frimaire, l'an deux de la République française, sur la demande faite par des députés de la commune, comité de surveillance et Société populaire de Coulommiers aux communes du canton de La Ferté-Gaucher, chef-lieu de canton, composé des communes de La Ferté-Gaucher, Dagny, Chevre, Choisy, Saint-Siméon, Saint-Rémy, Leudon, Chartranges, Lescherolles, Montils, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Mars, La Chapelle-Véronge, Meilleray et Saint-Barthélemy, d'émettre leur vœu pour que le chef-lieu du district de Rozoy, fixé audit Rozoy soit transféré en la commune dudit Coulommiers. Les citoyens réunis en très grand nombre, un membre a dit que s'il était utile de changer le chef-lieu du district à raison de ce qu'il est frontière, pour ainsi dire du district, ce qui éloigne la très grande majorité des administrés de l'administration, il était également intéressant de demander le changement du chef-lieu du département, séant à Melun, lieu frontière du département, de manière que les administrés en sont pour ainsi dire en totalité fort éloignés.

Les citoyens assemblés, considérant que le but de la loi, conforme à la raison, est de rapprocher les administrés des administrations, émettent leur vœu unanime, d'après les propositions faites par le citoyen Michon, président : 1^o pour que le chef-lieu du district de Rozoy

(1) Archives nationales, carton Div^o 90, dossier Seine-et-Marne.